



Exigibilité des dettes du propriétaire d'un fonds lors de la mise en location-gérance

Fiche pratique publié le 20/11/2013, vu 551 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Avant de le mettre en location-gérance, le propriétaire doit s'acquitter de toutes les dettes qu'il a contractées à l'occasion de l'exploitation de son fonds.

La mise en location-gérance peut faire courir aux créanciers du propriétaire du fonds un double danger.

D'une part, le fonds peut perdre de sa valeur en raison d'une mauvaise exploitation du locataire-gérant, ce qui diminue le gage de ses créanciers.

D'autre part, ce dernier peut être amené à payer les dettes du locataire-gérant, ce qui diminue le gage de ses propres créanciers.

[Accéder au guide](#)